



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 15417

Texte de la question

M. Jacques Kossowski souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir des fonds de pension. Le système actuel de régime de retraite par répartition semble désormais insuffisant. En effet, en 2020, il n'y aura plus que 1,3 actif susceptible de cotiser pour un retraité. Il apparaît donc souhaitable d'instituer un dispositif complémentaire faisant appel à la capitalisation, notamment à travers la création de fonds de pension. En la matière, notre pays a pris du retard par rapport à ses voisins européens. De plus, il est tout à fait anormal que plus d'un tiers de la capitalisation boursière de Paris soit détenue par les seuls fonds de pension étrangers. Les salariés et les employeurs français doivent eux aussi pouvoir préparer leur retraite en cotisant à un fonds ayant pour vocation de faire fructifier leur épargne grâce à des produits financiers. Des mesures fiscales incitatives pourraient ainsi être prises, comme le prévoyait la loi dite « Thomas ». Ne peut-on pas envisager par exemple la mise en place d'un compte épargne retraite individuel qui serait alimenté par le salarié et les différents employeurs l'ayant embauché durant sa carrière ? Si rien n'est entrepris rapidement en matière de financement des retraites, les jeunes gens d'aujourd'hui et de demain risquent de se retrouver dans des situations financières préoccupantes lorsqu'ils cesseront leur activité professionnelle. Il est du devoir et de la responsabilité du Gouvernement de prendre les mesures urgentes qui s'imposent. En conséquence il lui demande quel dispositif complémentaire il compte mettre en place pour assurer une retraite décente à l'ensemble de nos compatriotes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15417

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3091